



CONCOURS « LES TALENTS D'AÉROPORTS »

Règlement / termes et conditions

A. CONDITIONS GÉNÉRALES

« Les talents d'aéroports » est un Comité régi par l'Union de Aéroports Français & Francophones Associés communément appelée UAF & FA.

La revue professionnelle aéroport lemag apporte un soutien promotionnel à ce comité.

Ces termes et conditions régissent la participation au concours « Les talents d'aéroports », nous conseillons la lecture détaillée de chaque terme et condition explicité ci-dessous. La participation à ce concours implique l'acceptation totale de chaque article.

B. OBJECTIF

L'objectif de ce comité est d'identifier et valoriser les talents artistiques au sein des équipes des aéroports français et francophones membres de l'UAF & FA. Cette initiative constitue un outil de management interne des aéroports par la mise en avant et la considération des talents.

C. THÉMATIQUE

La thématique du concours est de promouvoir les talents artistiques des personnels disposant d'un contrat de travail dans un aéroport français (métropole et outre-mer) ou francophone, membres de l'UAF & FA.

D. MODALITÉS

Chaque année les dirigeants des aéroports seront sollicités afin de soumettre au comité leurs candidatures, lesquelles seront constituées d'un dossier motivé et complété par un exemple des œuvres soumises. L'examen du talent s'établira non seulement sur la production finale, mais également sur l'histoire du candidat, sa façon de vivre et de développer son talent.

Il a été décidé dans un premier temps de limiter les talents aux domaines suivants :

- Sculpture,
- Peinture,
- Théâtre,
- Photographie
- Musique,
- Littérature,
- Arts de la scène (cirque, danse, mime, stand up...)

Le jury examinera les candidatures et désignera un vainqueur qui se verra offrir une invitation (droits d'inscription offerts, logé, nourri) sur l'événement UAF & FA du printemps. Il disposera également d'un stand afin de présenter son talent. Le prix sera remis sur scène au début de l'événement.

E. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Sont invités à participer tous/toutes les artistes disposant d'un contrat de travail en cours de validité dans un aéroport membre de l'UAF & FA. Les apprentis (sous contrats) sont autorisés à concourir, de même que les membres des directions opérationnelles sur site.
- Un vainqueur ne pourra plus se représenter ultérieurement.
- Aucune limite d'âge n'est imposée.
- Un seul projet peut être soumis par participant.
- Est exclu tout projet publicitaire, éducatif ou autre avec des fins non artistiques.
- La proposition doit être originale et inédite.
- Les organisateurs ne prennent en charge aucuns frais occasionnés par l'inscription au concours.

F. INSCRIPTION ET REMISE DE PROPOSITIONS

L'inscription au concours se fera exclusivement via l'adresse dédiée (postale ou internet) de l'UAF & FA. Chaque proposition sera accompagnée de :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae artistique, incluant l'histoire du candidat et le contexte de son œuvre
- Un portfolio avec une brève description des 2 œuvres les plus représentatives réalisées lors des 2 dernières années, joignant pour chacune d'entre elles la fiche explicative correspondante (PDF maxi. 5 Mo),
- Une déclaration sur l'honneur portant sur le caractère original et inédit de la proposition.

La falsification de ces données sera sanctionnée par la loi et la proposition sera de ce fait automatiquement éliminée. Le candidat doit garantir qu'il est le seul propriétaire de l'œuvre et de la proposition soumise.

Détails du projet :

- Les images téléchargées devront être en fichier ZIP à 5 Mo ou moins.
- Les participants dont les œuvres ont été présélectionnées, seront invités à fournir par la suite, si applicable, des images (photos ou vidéos) en haute définition.
- Des bandes-son pourront être fournies (format MP3) le cas échéant.
- Le candidat s'engage à ce que sa proposition et les œuvres soumises ne portent aucune infraction diffamante, harcelante, ou atteignant à la dignité d'autrui.
- Le candidat s'engage à ce que sa proposition et les œuvres soumises respectent les droits d'auteur et les droits connexes d'une autre personne ou entité.
- Les participants sont les seuls responsables de toute réclamation provenant d'un tiers pour le non-respect de ces droits.

G. PANEL DE SÉLECTION ET JURY

Le jury est composé de membres désignés par le Président de l'UAF & FA et se réunit sous l'autorité de celui-ci. La décision du jury est sans appel, définitive, privée et non soumise à des requêtes publiques. Les organisateurs ne donneront suite à aucune correspondance concernant la décision du jury.

H. CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DE SÉLECTION

- Ouverture de l'appel à candidature : du 6 novembre au 31 décembre de l'année N
- Date limite de réception des dossiers : au 31 décembre de l'année N (*cachet de la poste ou email faisant foi*)
- Évaluation des projets et sélection par le jury : en janvier- février de l'année N+1
- Publication du lauréat sélectionné : au 1^{er} mars de l'année N+1

⇒ **Ces dates peuvent être modifiées à la discrétion de l'organisateur.**

I. LE PRIX

L'artiste lauréat recevra une invitation pour les Rencontres des Aéroports Français & Francophones Associés de l'année N+ 1 (inscription, logement et repas offerts). Les frais de transport du lauréat sont à la charge de son aéroport. Il disposera également d'un stand pour présenter son talent. Le prix sera remis sur scène lors de l'événement.

Une présentation du lauréat et de son œuvre sera publiée dans la revue professionnelle aéroport lemag.

J. L'UTILISATION DE DONNÉES CONCERNANT LES PARTICIPANTS

- L'artiste lauréat ne transfère pas le droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle aux organisateurs, mais leur accorde le droit de diffusion lors du congrès et dans la revue partenaire.
- Les informations du participant ainsi que les œuvres sélectionnées par le Jury seront utilisées par les organisateurs en accord au présent règlement et aux Mentions légales énoncées. Les participants reconnaissent être au courant de la présente clause.
- Les artistes sélectionnés ne peuvent pas soustraire leurs œuvres de l'exposition organisée une fois inscrits et accepté le présent règlement.
- L'organisateur se réserve le droit de supprimer toutes les inscriptions qui ne sont pas conformes au présent règlement ou provoquent des dommages au concours.
- Si le concours ne peut pas être réalisé pour cause majeure (raisons techniques, catastrophes naturelles, attentats, ou autre), les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables et donc proposer un dédommagement à qui que ce soit.
- Les organisateurs pourront modifier les lieux et les dates concernant cet appel à candidatures.
- L'application à ce concours implique que chaque participant connaît et accepte les conditions exposées dans la présente convocation.

Pour tout renseignement concernant le concours vous pouvez nous écrire au contact UAF & FA : talents.daeroports@uaf.aeroport.fr

Adresse postale : Talents d'aéroports, UAF & FA, 35 rue Vaugelas, 75015 Paris